



DEMANDE DE RÉSERVATION / BOOKING FORM

(à renvoyer par courrier / to send back by mail)

CHALET

GÎTE ★

Vos coordonnées

Nom/Name : _____ Prénom/Firstname : _____

Adresse/Address : _____

Code Postal/Postcode: _____ Ville/City : _____ Pays/Country : _____

N° de téléphone/Phone Number : - Résidence : _____ - Mobile : _____

La location (en saison : du samedi 16h00 au samedi 09h00) :

Nombre de personnes, y compris les enfants : _____

Date de début du séjour : _____ Date de fin du séjour : _____

Les tarifs

La semaine : _____ €

Acompte de 25% à la réservation, soit _____ €

Acompte de 25% au mois de Juin, soit _____ €

Le solde (50% restant) à votre arrivée _____ €

Taxe de séjour : - Gîtes 0,70 € / jour / personne de + 18 ans à régler le jour de l'arrivée.

- Chalets : 0,22 € / jour / personne de + 18 ans à régler le jour de l'arrivée.

*Pour tout règlement par chèque bancaire :
merci de libeller le chèque à l'ordre de
Nicole Champetier.*

Agencement et règlement intérieur

- Le logement est entièrement meublé et équipé.

- Cuisine / Séjour : vaisselle, cafetière, plaque de cuisson, four micro-ondes, TV (chaînes TNT).

- Chambres : les couvertures sont fournies. Les draps, le linge de maison et les produits d'hygiène ne le sont pas.

- Branchement électrique : l'usage des prises électriques des chalets et gîtes n'est pas autorisé pour des branchements lourds (exemple : climatiseur d'appoint).

- Un état des lieux est réalisé à l'arrivée et au départ. Le locataire doit répondre des dégradations et s'engage à remplacer ou à rembourser tout objet cassé ou détérioré pendant son séjour.

Le locataire doit répondre également des dommages qui pourraient être occasionnés aux installations (appareils électriques, chauffage, canalisations...) du fait d'une utilisation anormale ou abusive.

Le logement devra être rendu en parfait état de propreté.

Le locataire ne pourra demander aucune indemnité ou diminution de loyer pour manque de jouissance des lieux au cas où des réparations urgentes incombant au propriétaire s'avèreraient nécessaires à l'intérieur du logement.

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol dans les lieux loués.

Le propriétaire ne répond pas des accidents.

Divers

Les visiteurs : ils sont admis sous la responsabilité du locataire. Ils ne doivent pas séjourner la nuit sans l'accord du propriétaire qui réclamera au locataire 8 € par nuit et par personne.

Aucune nuisance de voisinage entre 22h00 et 7h00 ne sera tolérée.

La détention des animaux de compagnie est autorisée.

Pour l'exécution des présentes, les parties soussignées font élection de domicile à l'adresse du propriétaire.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent contrat, les usages locatifs font règle.

Contrat établi le /___/___/_____/

Signature du locataire

Signature du propriétaire